



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question au Gouvernement n° 2822

Texte de la question

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Daniel Gibbes, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Daniel Gibbes. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. À quelques heures de la limite de dépôt des motions du Parti socialiste, la présidente des Jeunes socialistes...

M. Jean-Claude Perez. De quoi je me mêle ?

M. Daniel Gibbes. ...rappelait au Président de la République ses promesses de campagne en faveur de la jeunesse et invitait votre gouvernement à entendre « la déception des jeunes ».

Elle a notamment déploré l'absence de « grandes mesures structurelles qui s'adressent à tous » et l'abandon de la priorité donnée à la jeunesse, en parlant de « promesses passées à la trappe, au profit de mesures qui n'étaient pas annoncées. »

Alors même que le candidat Hollande assurait aux jeunes, en 2012, qu'ils étaient sa priorité absolue, force est de constater que ceux-ci n'en finissent pas de pâtir de la crise, et qu'ils semblent être sortis du radar de votre gouvernement. Ce constat est étayé par un rapport récent du Conseil économique, social et environnemental, le CESE, qui dresse le portrait alarmant d'une jeunesse qui se précarise et voit ses conditions de vie se dégrader.

La situation s'avère dramatique pour une partie non négligeable de cette population dans l'Hexagone, mais aussi outre-mer, où elle est plus sensible encore en matière d'emplois, mais aussi de logement et de santé.

Je rappelle pour illustrer mes propos quelques chiffres édifiants : un jeune sur cinq vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, 34 % des 15-29 ans ont un emploi précaire, un étudiant sur trois renonce à des soins pour des raisons financières. Les jeunes représentent également quelque 25 % des places d'hébergement d'urgence ; près de 2 millions d'entre eux sont sans emploi ni formation.

Malgré les quelques avancées de votre Plan priorité jeunesse, la mise sur pied d'une politique de la jeunesse digne de ce nom se fait attendre.

Alors que les chiffres du chômage confirment qu'ils sont les plus touchés, que fait le gouvernement d'un président Hollande qui disait vouloir « être jugé sur un seul objectif : est-ce que les jeunes vivront mieux en 2017 qu'en 2012 » ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Mme Myriam El Khomri, *secrétaire d'État chargée de la politique de la ville*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Daniel Gibbes, permettez-moi tout d'abord d'excuser M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

Je comprends vos interrogations et vos inquiétudes, mais je ne peux vous laisser dire que la jeunesse est laissée de côté. C'est une priorité du Président de la République et du Gouvernement, et pas seulement dans les discours, mais bien dans les actes. Depuis 2012, les moyens consacrés aux jeunes, et particulièrement à ceux de 16 à 25 ans, ont augmenté : 85 milliards d'euros sont consacrés à nos politiques jeunesse, soit une augmentation de 12 % entre 2012 et 2015 – ce que la droite n'a pas fait et ce que vous, monsieur le député, n'avez pas fait ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Pour lutter contre la précarité, la Garantie jeunes couvrira près de 70 territoires et 50 000 jeunes à la fin de l'année. L'objectif fixé est de 150 000 jeunes en 2017. Plus qu'une allocation de subsistance, c'est aussi un accompagnement renforcé vers la formation et vers l'emploi.

Accompagner les jeunes, c'est également accroître les moyens de Pôle Emploi pour encourager leur emploi, notamment à travers les contrats d'avenir.

À la suite du comité interministériel qui s'est tenu le 6 mars dernier, nous avons également mis en place un contrat « Starter » pour les jeunes décrocheurs recrutés dans les entreprises, qui recevront à ce titre une aide renforcée. Enfin, la nouvelle prime d'activité se substitue à la prime pour l'emploi et au RSA activité. Il s'agit de droits nouveaux pour les jeunes.

Le rapport du CESE de février 2015 sur l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins pose des questions essentielles. Sur ce point, Patrick Kanner travaille en lien direct avec George Pau-Langevin pour prendre en compte la spécificité de la situation des jeunes ultramarins. L'Agenda social de l'outre-mer est en préparation ; faire confiance à notre jeunesse et lui donner confiance est une priorité. Cela passe par plus d'autonomie, et c'est cela qui guide l'action du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Gibbes](#)

Circonscription : Saint-Barthélemy et Saint-Martin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2822

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 avril 2015](#)